

## Rapport d'activité annuelle

2024/2025

*En application de l'article 22 de l'ordonnance du 29 décembre 1958, tel qu'il résulte de la loi organique du 15 janvier 2021, « les membres du Conseil économique, social et environnemental remettent au président un rapport de leur activité annuelle. Ce rapport est rendu public sur le site internet du Conseil. »*

**Le rapport est annuel et individuel.** Il présente l'activité du membre au sein du Conseil comme à l'extérieur quand il représente le Conseil. Tous les membres du Conseil sont invités à présenter le bilan de leur activité. Le premier rapport porte sur la période mars 2024-mars 2025.

Établi individuellement par chaque conseillère et conseiller, il s'inscrit néanmoins dans le cadre d'une activité collégiale qui s'exerce au sein du CESE chaque fois que les groupes, les formations de travail et l'Assemblée plénière se réunissent. Pour bien prendre la mesure de cette activité générale à laquelle contribuent les conseillers et les conseillères, le lecteur est invité à prendre connaissance du rapport d'activité du CESE.

\*

### I. Informations concernant la Conseillère ou le Conseiller

- **Prénom et nom** : Christophe Fontanier.....  
CGT
- **Organisation représentée au CESE** : .....  
Secrétaire Union départementale
- **Fonction(s) dans l'organisation représentée** : .....
- **Groupe d'appartenance** : CGT.....
- **Autre activité en dehors du CESE** : A compléter.....  
.....

## II. Contribution aux avis, études, résolutions et contributions du Conseil

- Participation aux formations de travail (permanentes et temporaires) :

Types de formations de travail	Nom de la formation de travail
Formations permanentes	Commission Education, Culture et Communication
Formations temporaires	

- Contribution aux travaux du CESE au cours de l'année écoulée :

Liste des avis, études ou résolutions pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a eu une **contribution active** (auditions, entretiens, amendements, visites, référent RAEF ou PNR...).

Intitulé du texte (avis, études, résolutions, contributions...)	Modalités de contribution de la Conseillère ou du Conseiller (hors fonctions de rapporteur cf. <i>infra</i> )
« De la banalisation de la violence verbale au discours de haine. Décrypter, mieux agir pour restaurer le lien social" »	Participation aux amendements
Quel modèle de financement pour répondre aux ambitions de l'enseignement supérieur	

- **Travaux et textes pour lesquels la Conseillère ou le Conseiller a été rapporteur ou corapporteur :**

Formation de travail	Intitulé du texte	Date de saisine de la formation de travail par le Bureau	Date de présentation de l'avis en plénière

- **Actions de mise en valeur des avis et préconisations du CESE :**

Intitulé du texte	Contexte et modalités de présentation du texte et des préconisations	Date de présentation du texte

- **Précisions ou éléments complémentaires :**

Arrivée au CESE en octobre 2024, je suis en période d'acculturation et suis les travaux de la commission avec assiduité.

### III. Contribution à la vie de l'institution (hors avis, études, résolutions et contributions)

Type de participation	Rôle et activité de la Conseillère ou du Conseiller au cours de l'année écoulée
Responsabilités au sein du Conseil (Bureau, présidence de groupe, de formation de travail...)	Membre de la commission Education, Culture et Communication.
Participation à des groupes de travail internes	
Productions écrites visant à l'amélioration du fonctionnement de l'institution ou à la présentation de ses travaux	
Représentations extérieures du Conseil	
Participations à des temps forts et/ou des évènements de valorisation de l'institution	
Participation aux conventions citoyennes et autres dispositifs	
Autres formes de participation	Promotion des avis au sein de l'Union départementale en fonction des sujets d'actualité.

**Modalités de participation aux travaux du groupe d'appartenance :**

Participation tous les 15 jours à la réunion de groupe.  
Participation tous les mardi midi lors de semaines de plénières à la réunion de groupe.  
Participation toutes les semaines aux réunions de la commission Éducation, Culture et Communication.